

ABONNEMENT

Saumur :

Un an . . . . . 30 fr.  
Six mois . . . . . 16  
Trois mois . . . . . 8

Poste :

Un an . . . . . 35 fr.  
Six mois . . . . . 18  
Trois mois . . . . . 10

On s'abonne :

A SAUMUR,

Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste,  
et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.  
L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 20  
Réclames . . . . . 30  
Faits divers . . . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication  
des insertions reçues et même payées,  
sauf restitution dans ce dernier cas;  
Et du droit de modifier la rédaction  
des annonces.

Les articles communiqués  
doivent être remis au bureau  
du journal la veille de la repro-  
duction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne  
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,

A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-  
poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 19 JANVIER

L'incident de Florence

Cet incident, d'après les dépêches arrivées  
avant-hier, a subi une nouvelle complica-  
tion. Voici des renseignements recueillis à  
ce sujet :

Le préteur Tosini a pris le 14 janvier un  
arrêté par lequel il convoquait El-Melic et  
son avocat à venir procéder à la levée des  
scellés sur les papiers de la succession Hus-  
soin, le 20 janvier, au consulat de France.

Il annonçait qu'il ne s'arrêterait devant au-  
cune opposition.

Le consul de France en a référé à qui de  
droit.

Le Gouvernement français a fait savoir au  
Gouvernement italien qu'il considérait cet  
acte, s'il venait à s'accomplir, comme une  
nouvelle violation des immunités consulaires ga-  
rantes par les conventions diplomatiques, et  
qu'il laisserait au Gouvernement italien la  
responsabilité des conséquences qu'un tel  
acte de force pourrait entraîner.

D'autre part, la République française d'hier  
a publié l'importante dépêche suivante :

« Une grande émotion règne au ministère  
des affaires étrangères.

« J'apprends de source sûre que M. Flou-  
rens s'est plaint nettement à M. Crispi du  
retard apporté au règlement de l'incident de  
Florence et du juge de paix Tosini qui me-  
nace de le recommencer.

« En effet, mercredi dernier, ce magis-  
trat a convoqué pour le 20 janvier, devant  
le consulat de France, El-Melic, le préten-  
du créancier de la succession Hussein, et son  
avocat.

« Le juge Tosini déclare que sa résolution  
est de lever ce jour-là les scellés qu'il a ap-  
posés violemment le 25 décembre sur les  
papiers relatifs à la succession Hussein et  
de pénétrer de force dans la salle des archi-  
ves du consulat de France, si le consul ne  
lui ouvre volontairement la porte.

« M. Flourens a prévenu M. Crispi que,

si une pareille violence se reproduisait, il  
rappellerait immédiatement l'ambassadeur  
de la République auprès du roi Humbert,  
et que le gouvernement prendrait ensuite  
telles mesures que lui dicteraient l'honneur  
et les intérêts de la France. »

L'Agence Havas publiait hier la dépêche  
suivante qui a toutes les apparences d'un  
communiqué officieux :

« Florence, 18 janvier.

« Le juge de paix Tosini a fait connaître  
son intention de procéder vendredi prochain  
à la levée des scellés qu'il a apposés le 25  
décembre dans la salle des archives du con-  
sulat de France sur des papiers relatifs à la  
succession de Hussein.

« M. de Mouy, ambassadeur de France,  
en a avisé M. Flourens. M. Flourens a  
chargé M. de Mouy d'informer le Conseil  
que, si cet acte de violence se produisait, le  
Cabinet italien devrait en porter la respon-  
sabilité.

« Tel est, en ce moment, d'une manière  
très précise, l'état exact de la question, dé-  
gagée des commentaires qui circulent de-  
puis hier et qui reposent sur de simples in-  
ductions. »

Les négociations relatives à l'incident de  
Florence, dit une seconde note de l'Agence  
Havas, sont poursuivies activement. Il y a  
lieu d'espérer une solution satisfaisante.

M. Flourens a envoyé au consul français  
de Florence des instructions précises et  
énergiques pour le cas où le préteur italien  
voudrait, comme l'annonce la République,  
lever les scellés apposés illégalement le 25  
décembre.

Quant au rappel de l'ambassadeur fran-  
çais à Rome qui suivrait immédiatement,  
suivant le même journal, la nouvelle viola-  
tion du consulat français par le préteur ita-  
lien, on croit que le gouvernement français  
n'a pas eu à s'occuper de ce cas ; il espère  
que le préteur ne mettra pas ses menaces à  
exécution.

Toutefois, M. Flourens a ordonné à M.  
de Mouy de communiquer à M. Crispi les  
instructions qu'il a reçues.

Les opportunistes, dit le Figaro, repro-  
chent amèrement au ministère sa faiblesse  
devant les agissements du Conseil munici-  
pal et les injonctions du radicalisme. Ils  
ont raison, mais ces opportunistes avaient  
lundi une occasion unique de se séparer de  
ceux qui veulent continuer à rendre la  
République oppressive et inhabitable: ils  
l'ont laissée passer avec le plus grand soin.

Puisque les républicains modérés étaient  
tous de l'avis de M. de Lamarzelle sur le  
Conseil municipal, ils devaient appuyer son  
interpellation de leurs votes. Eh bien ! ni  
M. Ferry, ni M. Waldeck-Rousseau, ni M.  
Mézières, ni M. Ribot, ni M. Jules Roche,  
ni M. René Brice, ni M. Deschanel, ni M.  
Arène, personne enfin n'a osé le faire.

L'occasion, je le répète, était admirable.  
M. de Lamarzelle n'a rien dit qu'un répu-  
blicain ne pût entendre, la forme du gou-  
vernement n'était pas en cause, il ne deman-  
dait même point une mesure qui eût un  
aspect réactionnaire: il s'agissait simple-  
ment du respect de la loi et de l'obéissance  
due à la volonté de la majorité.

En votant pour la priorité de l'ordre du  
jour peu exigeant, peu tapageur de M. de  
Lamarzelle, les opportunistes donnaient un  
gage à cette politique d'union qu'ils nous  
demandent, à laquelle ils nous reprochent  
de ne pas nous prêter suffisamment; il pa-  
rait que cet effort-là était trop grand pour  
leur courage anti-communard.

Il faudra donc continuer à nous battre  
chacun de notre côté et à disperser des  
efforts dont la cohésion aurait seule quelque  
chance d'aboutir à une politique raisonnable  
et pratique. — F. M.

DÉCLARATION DE LA DROITE

M. Tirard, président du conseil. — Je tiens,  
messieurs, à bien établir ceci: c'est que depuis  
dix-sept ans que j'ai l'honneur de faire partie du  
Parlement, c'est que pendant six années à peu  
près consécutives de fonctions ministérielles, ja-  
mais il ne m'est arrivé de faire un acte quelconque

qui ait l'apparence d'un pacte avec les membres  
de la droite, même pour renverser un ministère.  
(Interruptions à droite.)

« M. le comte Albert de Mun. — On ne  
vous a jamais offert de notre côté un  
pacte d'alliance ! Or, il faut être deux  
pour faire un pacte !

« M. de Lamarzelle. — Nous n'en vou-  
drions pas, de votre alliance. Ne vous  
avisez jamais de nous la proposer.

« M. de Cazenove de Pradine. — Je remer-  
cie M. le ministre. En déclarant qu'il n'a  
jamais eu d'alliance avec nous, il nous  
fait le plus grand honneur.

« Nous remercions M. le ministre de sa  
déclaration. Il n'y a pour nous, ni intérêt  
ni honneur à faire alliance avec un mini-  
stère républicain. »

(Journal officiel. — Séance du 16 jan-  
vier 1888.)

On voit que la Droite s'est placée sur le  
véritable terrain d'opposition.

LES ENFANTS LESCURE

On sait que, lors du débat sur la propo-  
sition de l'amnistie de M. Basly, M. de la  
Rocheffoucauld a déclaré qu'il se chargeait  
de l'éducation des enfants de Lescure, con-  
damné pour faits de grève à Decazeville.

Pour faciliter la tâche de M. de la Roche-  
ffoucauld, M. Gaillard (Vaucluse) a demandé  
au maire de Decazeville des renseignements  
sur la situation des enfants Lescure. M.  
Gaillard a reçu la réponse suivante qu'il  
vient de communiquer à M. de la Roche-  
ffoucauld :

« Monsieur le député,  
Je m'empresse de répondre à la lettre  
que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire.  
Lescure a deux enfants, un garçon de 11  
ans et une fille de 9 ans; leur tante, femme  
Bley, qui habite Decazeville, les a recuei-  
lis. On ne peut faire que son éloge pour la  
façon dont elle les élève, en tenant compte  
de ses ressources.

« La femme Bley travaille aux forges et  
gagne un franc quarante-cinq centimes par  
jour. Or, elle a trois garçons ayant respec-

— Que faire? demanda la petite fille avec  
anxiété.

— Prier madame de donner à terminer l'ou-  
vrage; vous n'avez pas d'autre moyen de vous  
tirer d'affaire; votre grand'mère est si indulgente  
qu'elle se contentera de ce que vous avez fait.

Le cœur de Giselle battit bien fort. Une idée  
victorieuse venait de surgir tout à coup dans sa  
petite tête.

C'était une enfant timide et réservée que Gi-  
selle Duparc, mais elle savait se montrer vaillante  
à l'occasion; et d'ailleurs, n'y avait-il pas pour  
l'encourager, à la porte même du Mouton, un beau  
magasin de joujoux, dont un acte de courage allait  
lui ouvrir l'entrée?

Elle s'avança donc, toute rougissante, et grande  
fut la surprise des assistants, lorsqu'ils enten-  
dirent cette toute petite fille se proposer pour  
ouvrière, et demander à terminer les fameux  
dessous de lampe. Personne n'eut envie de rire  
cependant, tant il y avait de gentillesse dans la  
solliciteuse, et Groppo ayant répondu de son  
élève, celle-ci se retira triomphante, emportant  
l'ouvrage en main. Trois jours lui suffirent pour  
achever la tâche à laquelle avaient renoncé les  
mains paresseuses de la future petite duchesse  
(il est vrai de dire que cette dernière n'avait pas  
de frère à qui elle voulait faire une surprise),  
trois jours pendant lesquels la petite brodeuse

perdit littéralement la boire et le manger, et re-  
fusa de se laisser natter les cheveux, sous prétexte  
que c'était du temps perdu.

Enfin, le quatrième jour au matin, on s'ache-  
mina vers le Mouton, et de là vers le magasin de  
jouets. Giselle, avec ses trois pièces de vingt sous  
toutes neuves, serrées étroitement dans sa petite  
main, s'arrêta longuement devant la vitrine.  
Que de tentations! Que de salons dorés, avec  
leurs canapés de satin bleu de ciel! Que de bou-  
tiques d'épicerie, avec leurs balais reluisants! Que de  
babies dans leurs berceaux! Que d'élé-  
gantes poupées assises à leur toilette! Que de  
jolis ménages en porcelaine, où l'on devait faire  
de si appétissantes dînettes! Ce n'était pas tout  
cela cependant que l'enfant dévorait du regard.  
Ses yeux s'étaient fixés dès l'abord, avec une  
admiration pleine de convoitise, sur une grande  
boîte de bois verni, dont le couvercle soulevé  
laidait apercevoir un campement militaire. Rien  
n'y manquait, ni les nombreux soldats de toute  
arme, ni les officiers en brillant uniforme, ni les  
tentes et les chevaux, ni les canons, ni même  
une forteresse avec son enceinte bastionnée et ses  
pont-levis.

— Allons, il faut pourtant se décider!  
Ces mots de Groppo rappelèrent Giselle à la  
réalité; elle entra doucement la main pour  
voir si les trois pièces neuves ne s'étaient pas

3 Feuilleton de l'Echo Saumurois.

Une Institutrice à Berlin

PAR Mlle Marie MARÉCHAL

Gisèle cherchait donc à renfermer en elle ces  
enthousiasmes dont on la raillait; mais ils dé-  
bordèrent en dépit de ses efforts: parfois des  
flammes étranges, des illuminations soudaines  
passaient dans ses yeux, sa voix avait des vibra-  
tions inaccoutumées, si bien que Raoul, qui était  
très fort en histoire ancienne, l'avait surnommée  
la petite Sibylle, et décorait du nom de trépied de  
la pythoïssé le petit tabouret de paille où elle  
s'asseyait d'ordinaire. Giselle essayait de se fâ-  
cher; mais comment tenir son sérieux en pré-  
sence de Raoul, qui avait tant d'heureuses diver-  
sions au fond de son sac?

Une des principales consistait à aller chercher  
au haut d'une grande armoire deux petites boîtes  
de sapin, comme il en arrive à foison de Nurem-  
berg et de les déposer aux pieds de sa sœur.

— Gisèle, disait-il, regarde si je les ai bien con-  
servées; ce sont des reliques pour moi, et quand  
je ferai la guerre, je les emporterai comme un  
souvenir et un talisman.

Alors Giselle souriait, pleurait, et finissait par  
embrasser le malin écolier.

Ces deux petites boîtes étaient toute une his-  
toire. Il y avait bien longtemps de cela, six ans  
au moins: la fête de Noël approchait, l'argent  
était rare chez Groppo; si rare qu'elle avait re-  
fusé à sa chère Giselle l'acquisition d'une sur-  
prise pour mettre dans les souliers de Raoul, au  
nom de l'enfant Jésus. Giselle s'était résignée,  
mais elle avait le cœur bien gros encore, en en-  
trant au Mouton, pour y reporter le dernier tra-  
vail de sa vieille protectrice. Au moment où elles  
entrèrent, près du comptoir, se tenait fière et  
pimante, dans la velours et dans la soie, une  
mignonne petite fille, d'une dizaine d'années,  
qui faisait pour le moment une assez laide grim-  
mace.

— Comment, mademoiselle, disait la patronne  
du Mouton, depuis un mois, vous n'êtes pas plus  
avancée? Ce ne sera jamais fini.

— Je ne le sais que trop, répondit la petite  
personne avec humeur, et je n'ai rien à offrir  
à ma grand'mère pour le jour de l'an. Je suis dé-  
solée d'avoir pris un dessin si compliqué.

— Il est trop tard maintenant, et je vous en  
avais avertie dès le principe, reprit gravement la  
gouvernante, assise dans l'ombre, et que Giselle  
n'avait pas vue de prime abord; mais vous ne  
voulez jamais écouter un conseil!

tivement 13, 9 et 6 ans; vous voyez, par cet exposé, combien est dure l'existence de cette famille.

» Lescure, détenu à la maison centrale de Riom, écrit régulièrement à sa sœur; je viens de lire deux lettres et ces lettres prouvent qu'il aime ses enfants d'une affection sincère et combien il lui tarde de les serrer dans ses bras.

» Au nom de la population ouvrière, je vous remercie de ce que vous faites pour ces enfants, je me mets à votre disposition, si d'autres renseignements vous sont utiles.

» Je viens de recevoir une lettre du directeur du National avec le numéro du 14 janvier, annonçant l'ouverture d'une souscription.

» Agréer, etc. Signé: Bus.

## INFORMATIONS

Les commandants de corps d'armée offrent, lundi prochain, un grand dîner au ministre de la guerre et au président de la commission de classement.

Ce dîner aura lieu dans les salons du Grand-Hôtel.

La commission de classement aura terminé ses opérations samedi; dans les premiers jours de l'autre semaine, le Journal officiel aura publié tous les tableaux d'avancement.

Une dépêche de Bordeaux nous annonce que les scellés viennent d'être posés sur les chapelles des Dominicains et des Franciscains, dans lesquelles les moines disaient la messe!

Des moines qui disent la messe! Est-il rien de plus dangereux, de plus épouvantable, et un gouvernement qui se respecte peut-il tolérer pareille chose?

Après un acte aussi énergique, le gouvernement est en droit de s'écrier, comme le personnage du Lion amoureux, de Ponsard:

Je jure que tel jour j'ai sauvé la patrie.

N'est-ce pas encore plus comique que honteux?

Mardi dernier, à Troyes, ont eu lieu les obsèques de M<sup>me</sup> Madeleine Berthou, en religion sœur Philomène, chevalier de la Légion d'honneur, décédée dans sa soixante-quinzième année.

Une foule immense suivait le convoi. On remarquait notamment presque tous les officiers de la garnison et un grand nombre de soldats de toutes armes, ainsi que les notabilités civiles.

Plusieurs discours ont été prononcés sur la tombe.

Sœur Philomène appartenait depuis trente-cinq ans à l'Hôtel-Dieu de Troyes, salle des militaires. Elle avait été décorée par le ministre de la guerre au 14 juillet dernier. Cette vénérable religieuse était connue dans toute la ville sous le nom de la « Mère des Soldats ».

envolées, et tout émue, toute tremblante, pénétrée d'une sorte de religieux respect, elle mit la main sur le bouton de la porte.

Si l'étalage était séduisant au dehors, combien le magasin lui-même le parut plus encore aux yeux émerveillés de la petite fille!

C'était vraiment une sorte de paradis des enfants. Partout où se portaient les regards, des joujoux, rien que des joujoux. Quel vaste horizon! Quelles splendides perspectives pour Giselle, qui n'avait encore rien possédé qu'une mauvaise poupée et quelques images! Au-dessus de sa tête, pendaient à une hauteur inaccessible, attachés au plafond par des liens invisibles, des trompettes entourées de flammes éclatantes, des fusils de toutes sortes, des chariots, des polichinelles, des instruments de jardinage, pour de petits jardiniers qui n'en faisaient pas leur état. A droite et à gauche, dans des vitrines élégantes, des ménages, des bergeries, des arches de Noé, et des trésors de toutes sortes étalés coquettement sous les yeux des visiteurs.

Giselle était éblouie et si troublée à la pensée qu'elle allait choisir ce qui conviendrait le mieux à Raoul, au milieu de toutes ces magnificences, que lorsque le marchand lui demanda d'un air gracieux ce qu'elle désirait, elle resta tout interdite. Il fallut que Greppo lui touchât légèrement l'épaule pour obtenir une réponse.

## UN GÉNÉREUX ANONYME

On lit dans le Gaulois:

« Singulière manière de faire la charité:

» Un grand vicairé d'Avignon, M. Redon, a été arrêté ces jours derniers, vers six heures du soir, au coin d'une rue, par un homme soigneusement encapuchonné qui murmura à son oreille ces paroles: « Pour les écoles libres! » et disparut en lui laissant un petit paquet entre les mains.

» L'abbé Redon, saisi de surprise, rentra à l'archevêché, et vérifia en présence de l'archevêque l'enveloppe: elle contenait dix billets de mille francs.

» Il faut avouer que le donateur a choisi un procédé bizarre pour faire accepter son offre généreuse.

Singulière manière de faire la charité, procédé bizarre, dit le Gaulois. Soit! mais plutôt à Dieu que ces manières et ces procédés eussent de nombreux imitateurs!

## BULLETIN FINANCIER.

Paris, 18 janvier.

Nos rentes continuent à fléchir: 3 0/0, 80.92; 4 1/2 0/0, 107.45.

L'action du Crédit Foncier cote 1,375. Les obligations des diverses séries gardent un bon mouvement d'affaires. Les Bons à lots et les Bons de la Presse sont également l'objet de nombreuses demandes.

La Société Générale est immobile à 452.50, grâce à la nature spéciale de son titre. Les transactions sont d'ailleurs limitées au marché du comptant.

Les Dépôts et Comptes Courants sont stationnaires à 600.

On signale de bons achats sur le Patrimoine-Vie à 75 et 80 francs. Les bilans de cette compagnie établissent que l'action a traversé la période difficile du début et que les capitalistes arrivent à point pour profiter des bas cours actuels.

Les Polices A B de l'Assurance financière ont donné lieu à des échanges suivis de la part de la petite épargne qui trouve dans cette valeur toutes les garanties qui constituent un placement sans aléa.

La Transatlantique clôture à 520. L'action de Panama est fermement tenue à 303. Les obligations des diverses séries sont très recherchées.

C'est demain qu'ouvre au Crédit Industriel et Commercial l'émission des 55,353 obligations de 500 fr. 3 0/0 (garantie de l'Etat) des Chemins de fer du Sud de la France. Au taux d'émission, 342 francs, le placement ressort à 4.38 0/0. Dans de pareilles conditions, l'émission ne peut être qu'un très grand succès.

Le marché des actions de nos chemins de fer est sans variations. Les obligations sont très soutenues.

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

### RAPPORT DE M. PETON

Voici le rapport des commissions du budget et des bâtiments, lu en séance du Conseil municipal de Saumur, le 14 janvier 1888, par M. Peton, rapporteur:

Messieurs,

Le traité passé récemment avec M. Stears laisse à la disposition de la Ville une somme de 16,000 fr. pendant trente ans.

M. le Maire a convoqué votre commission

Alors, en rougissant jusqu'à la racine des cheveux, elle désigna du bout du doigt le merveilleux joujou militaire qui avait eu ses premiers regards.

— C'est trop cher, murmura Greppo, trop cher, ma mignonne.

Mais, si bas qu'elle parlât, les marchands ont l'oreille fine, et l'industriel en jouets entendit.

— Pas si cher que cela vaut, madame, s'empressa-t-il de dire. Si le commerce allait, je ne le donnerais pas pour trente francs; aujourd'hui, je vous le laisserai à vingt-cinq.

Vingt-cinq francs! Se doutait-il du coup douloureux qu'il portait à la pauvre petite? Vingt-cinq francs! Quand elle s'était imaginé, l'innocente, qu'avec ses trois pièces de vingt sous neuves, elle allait pouvoir choisir. Vingt-cinq francs! Le prix de huit paires de dessous de lampes!

Allons, il n'y faut plus songer! Et elle se détournait avec effort, et, malgré elle, ses yeux revenaient toujours vers ces canons d'acier brillant, cette forteresse imprenable, et ces superbes officiers, parés comme pour un bal.

— J'ai bien d'autres choses à vous offrir, ma belle petite demoiselle, reprit le marchand de sa voix insinuante. Tenez, que diriez-vous de ce régiment de cavalerie? Les chevaux sont copiés sur nature.

(A suivre.)

des finances et votre commission des bâtiments à l'effet d'étudier quel emploi serait fait de cette somme.

Votre commission des finances a été d'avis qu'il y aurait lieu de l'affecter à gager un emprunt de 276,000 fr. remboursable en trente ans, amortissement compris, avec intérêt à 4 0/0.

Les sommes affectées aux écoles seront empruntées au Crédit Foncier, afin de profiter de la subvention de l'Etat; les autres sommes seront empruntées aux particuliers aux mêmes conditions que l'emprunt de 131,300 fr. du 27 août 1883.

En présence des travaux réclamés depuis longtemps dans notre ville, votre commission des finances vient vous proposer d'utiliser comme suit le montant de cet emprunt:

Reconstruction de l'école des Récollets.	60,000
Avenue du Jardin des Plantes et de l'école des Récollets.	37,500
Collège de garçons: réparations urgentes et améliorations.	30,000
Théâtre.	18,000
Ecole de filles de la rue Gambetta; viabilité de la rue Gambetta.	61,000
Trottoirs et talus de la rue des Moulins.	4,000
Pavage de la rue de la Porte-Neuve; égout de la rue Dacier.	9,800
Pavage de la rue du Pressoir-Saint-Anthoine.	26,000
Pavage de la rue des Boires.	15,000
Viabilité de la rue du Petit-Pré.	7,700
Pavage rue de la Visitation.	7,000
Rue de l'Hospice, ruelle des Boires, expropriations de trois maisons à prendre sur les bonis.	
Subvention trentenaire à l'Hospice pour la construction d'une maternité et d'un dispensaire.	

Nous allons reprendre successivement tous ces travaux et vous exposer les considérations qui ont conduit vos commissions à venir vous les proposer.

### Ecole des Récollets

Messieurs, la ville de Saumur a fait depuis dix-huit ans de nombreux sacrifices pour l'instruction de la jeunesse. — Elle a construit un collège communal de garçons; une école primaire de garçons rue du Roi-René; une école de filles rue de la Visitation; une asile maternel rue du Petit-Pré; une école de filles rue du Préche; elle a acquis un bel immeuble pour installer rue des Boires un asile maternel. Enfin elle a élevé dans une situation magnifique un remarquable collège de jeunes filles. — Nous venons cependant vous convier à de nouvelles dépenses, et nous avons le ferme espoir que vous apprécierez comme nous les nécessités qui inspirent nos demandes.

L'école des Récollets, qui, à tort ou à raison, est, jusqu'à ce jour, la seule école primaire communale de garçons que possède notre ville sur la rive gauche de la Loire, c'est-à-dire dans le quartier le plus peuplé, menace ruine; certains murs y sont lézardés ou profondément détériorés par l'humidité; divers plafonds, dans la partie affectée au directeur, ne sont plus soutenus que par des poutres verticales qui commencent elles-mêmes à fléchir.

D'autre part, les classes sont trop petites pour les 300 enfants qui s'y pressent; leur éclairage est défectueux et leur disposition incommode. Cette école n'est plus digne d'une ville comme Saumur. Il faut la remplacer.

Devons-nous la reconstruire à la même place?

Devons-nous chercher un nouvel emplacement plus central?

Devons-nous la diviser?

Peut-être conviendrait-il de ne construire dans le quartier de Nantilly qu'une école pour 150 enfants, et à l'autre extrémité de la ville, vers Saint-Nicolas, une autre école semblable pour un même nombre d'élèves. — Cette idée a été émise pendant les travaux de la commission, je dois la signaler en ajoutant qu'elle n'a pas fait son chemin.

Au lieu de réparer ou de reconstruire l'école unique des Récollets sur l'emplacement actuel, ne serait-il pas préférable de chercher un siège plus rapproché du centre de la ville?

Cette solution a été envisagée à diverses reprises, et avec faveur; mais elle a été rejetée parce que la Ville ne possède pas de terrain dans les quartiers du centre susceptible de recevoir une vaste école comme celle dont nous avons besoin.

Il faudrait acquérir, c'est-à-dire employer une partie des ressources de l'emprunt par un achat; tandis que nous avons un vaste terrain aux Récollets avec facilité d'agrandissement dans la partie basse du Jardin des Plantes; je parle de la partie du Jardin des Plantes non accessible au public, ce qui ne gênerait en rien les promeneurs.

Aussi, Messieurs, vos commissions sont d'avis de conserver l'emplacement des Récollets qui est dans une situation salubre et ne coûtera rien.

Devons-nous y procéder à une reconstruction totale?

Nous ne l'avons pas pensé, parce que certaines parties, l'extrémité du bâtiment est-ouest et le bâtiment nord-sud, sont en bon état: l'un est neuf et l'autre est d'une solidité parfaite. Ces deux parties serviraient en outre aisément pendant la reconstruction partielle à installer les classes.

Nous vous proposons donc la démolition des vieilles classes depuis le bâtiment neuf, où se trouve la salle de dessin, jusqu'au bâtiment nord-sud, auquel est adossé la serre du Jardin des Plantes. On reconstruirait à la même place des classes suivant toutes les lois de l'hygiène, c'est-à-dire bien éclairées et bien ventilées.

On installerait quatre classes pouvant contenir chacune 60 élèves, qui, ajoutées aux deux classes du bâtiment neuf, qui seraient améliorées, pourraient loger plus de 300 enfants; un couloir intérieur, suivant le modèle des écoles d'Angers, desservirait ces classes au nord.

Dans le préau actuel, situé à l'ouest, on installerait un vestiaire, un réfectoire avec une petite cuisine, une salle de gymnastique et un passage pour accéder à la cour des petits.

La cour actuelle resterait affectée aux enfants de 10 ans et au-dessus; l'on créerait une cour pour les enfants plus jeunes dans le jardin actuel du directeur et dans le Jardin des Plantes (partie basse dont j'ai parlé tout à l'heure).

Au sud de la cour des petits on élèverait une salle de modelage et une salle de travaux manuels.

Enfin une buanderie et une petite cour de service, plus un cabinet de réception pour le directeur, complèteraient l'organisation du rez-de-chaussée.

Le logement du directeur serait installé au-dessus d'une partie des classes nouvelles, à l'extrémité Est du bâtiment; il comprendrait: cuisine, salon, salle à manger, chambre de bonne, trois chambres à coucher. Dans le bâtiment nord-sud on installerait six chambres de sous-maîtres; la toiture de ce bâtiment, qui est en mauvais état, serait remplacée par une couverture neuve, plus basse et en zinc.

Les devis de M. l'Architecte pour ces travaux s'élèvent à 58,540 fr. Nous avons inscrit en chiffres ronds 60,000 fr., pensant que les 1,500 fr. de bonis ainsi trouvés d'avance serviraient aux améliorations dont l'idée peut surgir après coup.

### Avenue

Messieurs, pour arriver au Jardin des Plantes et à l'école des Récollets, deux voies, également incommodes aux piétons et inaccessibles aux voitures, font d'une course vers ces établissements une véritable corvée et presque un danger. Nous ne croyons pas que l'on puisse songer à reconstruire quoi que ce soit aux Récollets sans décider en même temps l'établissement d'une avenue carrossable et munie de trottoirs.

Quels tracés avons-nous à choisir?

Devait-on reprendre un projet très discuté il y a quelques années et qui passait entre le collège de jeunes filles et celui des garçons, partant des immeubles Latrau et aboutissant à l'extrémité nord de la rue de l'Ermitage? Ce projet, Messieurs, a été examiné de nouveau par vos commissions: il aurait l'avantage de ne rien coûter comme acquisition de terrain, la Ville traversant des propriétés communales, et de rendre très direct et très court le trajet du centre de la ville à l'école des Récollets et au Jardin des Plantes, la plus belle promenade et presque la seule de Saumur. Mais vos commissions l'ont repoussé en raison des observations de M. l'Architecte qui pense qu'il occasionnerait des travaux de déblais très dispendieux en raison des différences considérables de niveau des deux points extrêmes du tracé: la porte de la maison occupée par M. Hubert, greffier, et l'extrémité nord de la rue de l'Ermitage.

Nous nous sommes donc rabattus sur un tracé qui part de l'extrémité sud des bâtiments du collège de garçons, rue du Collège, passe dans un terrain vague, coupe légèrement dans la cour du collège, emprunte la ruelle actuelle des Récollets et débouche sur la place du même nom.

La ruelle actuelle a trois mètres au plus en moyenne; elle serait portée à huit mètres: on exproprierait les immeubles Cou-

lard, comprenant une maison et deux jardins, l'immeuble Maget, comprenant un petit pavillon et un jardin, enfin un angle de terrain de l'immeuble Plessis et une parcelle de terrain de l'immeuble Papillon.

L'avenue aurait huit mètres de large et une seule pente partant, rue du Collège, du coin du collège des garçons et aboutissant à l'axe de la porte du collège de jeunes filles sur la place des Récollets. La pente serait de 54 millimètres par mètre.

Les devis de M. l'Architecte portent pour déblais, remblais, démolition, reconstruction de murs et entrées de caves, fr. 42.000

Viabilité, trottoirs, caniveaux, 5.500  
Macadam, 20.000  
Expropriations, environ 20.000  
Total, 37.500

(La fin à demain.)

## Correspondance

Saumur, 18 janvier.

Monsieur le Rédacteur,

La lecture de votre compte rendu du Conseil municipal m'a suggéré les réflexions suivantes, dont vous ferez l'usage que vous voudrez.

Nous sommes, certes, bien éloigné d'être en communauté d'idées avec M. Terrien sur bien des choses, principalement en matière politique. Sur ce terrain, nos convictions sont bien opposées, ce qui ne nous empêche point de nous donner, à l'occasion, une bonne poignée de main. Mais, pour les travaux à entreprendre ou les restaurations à faire dans la ville de Saumur, nous reconnaissons sa supériorité incontestable en ces matières, et nous sommes le plus souvent de l'avis de notre honorable conseiller. Aussi n'est-ce pas sans regret que nous l'avons vu, samedi dernier, quitter la salle des délibérations, au moment de votes successifs sur toute une série d'ouvrages à entreprendre. La façon dont son contradicteur lui a répondu était bien, il est vrai, de nature à le froisser; seulement, sachant, nous aimons à le répéter, la compétence de M. Terrien, nous lui demanderons de vouloir bien, à l'avenir, laisser passer les ripostes, si peu polies soient-elles, dans l'intérêt de notre ville. Mais, à celui qui s'est permis un ton et des réflexions vexatoires à son endroit, nous pensons qu'il est bon de signaler ces procédés comme contraires aux plus simples données de politesse que l'on se doit les uns aux autres, même dans une discussion, surtout vis-à-vis d'un doyen d'âge. M. Renou, rapporteur jadis du collège de filles, aurait-il donc oublié les leçons de savoir-vivre qu'il a dû inscrire en tête de son programme d'éducation? L'exemple n'a-t-il pas été, de tout temps, recommandé à ceux qui se mêlent de diriger, par leurs écrits ou de quelque manière que ce soit, la jeunesse dans les écoles?

M. Renou aurait dû s'en souvenir.

Agrérez, Monsieur le Rédacteur, etc.

UN LECTEUR.

**LA TEMPÉRATURE.** — Le froid se fait sentir de nouveau. Tous les matins, une belle gelée blanche recouvre les rues et les toits. Cette nuit, le thermomètre est descendu encore plus bas que la nuit précédente: il marquait 5 degrés au-dessous de zéro. Ce matin, le temps était superbe, le ciel magnifique: il se préparait encore une belle journée. Pour la saison, c'est un temps propice, la terre se purifie, en attendant qu'elle se pare de ses multiples produits.

**CHEVAL TROUVÉ.** — M. le maire de Distré est venu déclarer au bureau de police de Saumur que M. Chesle, fermier au château de Pocé, avait trouvé un cheval sur la route, entre Preste et Chétigné, mardi soir, vers huit heures.

Ce cheval, alezan à la tête blanche, est en ce moment dans une perrière de Pocé.

## LES ESSAIS DE TENUE DANS LA CAVALERIE

La cavalerie est mise en coupe réglée sous le rapport des essais de tenue.

M. le général Ferron lui a émit cet été le ridicule de l'expérimentation du casque à chanille; le général Logerot est sollicité pour un casque en feutre d'un modèle belge. Samedi, M. le ministre de la guerre est resté impassible devant une exhibition qu'on lui avait préparée et qui aboutissait à la transformation, sous le rapport de l'uniforme, de

dragons en cuirassiers, et de chasseurs français en chevaux-légers bavares!

Au nom des officiers de cavalerie, nous demandons à M. le général Logerot d'épargner à nos régiments les accoutrements germaniques dont ils sont menacés. Les Bureaux et les Sections plus ou moins techniques s'arrogent le droit de changer les tenues; que ces aréopages se contentent d'une lithographie coloriée; on pourra de la sorte éviter à la fois au budget, à la bourse des officiers et au bon goût des atteintes cruelles.

La distribution du journal de mode produira dans les régiments un tel éclat de rire, que les commandes de nouveaux effets n'oseront pas sortir du carton où les fournisseurs les tiennent à l'état d'incubation permanente.

Mieux vaut garder ce qu'on a que de recommencer des essais avec des types établis sans la connaissance des besoins pratiques de l'officier de troupe et du soldat. Les changements de tenue provoqués et préparés par les régiments sont les seuls qui pourraient ne pas donner lieu à des mécomptes.

(Progrès militaire.)

## Les vagabonds

Nous avons, à maintes reprises, signalé les plaintes des habitants des campagnes au sujet de la multiplicité toujours croissante des vagabonds qui parcourent les campagnes, demandant l'aumône et l'exigeant souvent, la menace à la bouche, quand ils ne trouvent pour leur répondre que les femmes ou des vieillards, dans les maisons isolées.

Cette plaie prend des proportions sans cesse croissantes. Elle devient un danger public et on commence à s'en inquiéter sérieusement, d'autant plus que ces bandes de vagabonds paraissent se mouvoir en vertu d'un plan parfaitement arrêté et obéir à des instructions clairement déterminées.

Une lettre nous donne à ce sujet des renseignements inquiétants:

« Dans nos campagnes, et surtout dans les maisons isolées, c'est une vraie calamité, souvent un danger sérieux. Depuis quelques jours il y a recrudescence, et les demandeurs semblent obéir à un mot d'ordre, ils viennent presque toujours deux à deux.

« Ces gens-là connaissent d'ailleurs la position de fortune des personnes auxquelles ils s'adressent. Souvent ils font des menaces et des reproches aux personnes que leur modique fortune empêche de donner de 50 centimes à 1 franc par jour, tandis qu'ils ne frappent point à la porte d'habitants plus simplement logés, quoique plus à même de donner.

» D'où vient cet état de choses?

» 1° Un peu, du mauvais état des affaires;

» 2° Beaucoup, de l'abaissement du sens moral qui empêchait les ouvriers de laisser leur travail pour aller mendier;

» 3° Enfin, beaucoup, d'une organisation établie pour se servir des vagabonds comme émissaires, espions et soldats de désordre à un moment donné.

» La conséquence de ce mal, c'est que beaucoup d'ouvriers des campagnes, surtout dans la morte saison, au lieu de se contenter de salaires modestes et proportionnés aux travaux auxquels ils pourraient se livrer, préfèrent quitter leurs villages pour aller chercher dans les communes plus ou moins éloignées une aumône dont le produit s'élève à un chiffre bien supérieur.

» De là, manque de bras dans beaucoup de localités, impossibilité de faire des réparations utiles et élévation des salaires, une des plus grandes plaies de l'agriculture. »

L'auteur de cette communication, dont nous n'avons pas besoin de signaler la gravité, ne voit qu'un remède à cet état de choses: ce serait d'empêcher les gens de mendier hors de leur commune. Là on connaît leurs véritables besoins, leurs capacités pour le travail, et la charité locale sera toujours suffisante pour soulager leurs misères.

Cette pensée part évidemment d'un excellent sentiment, seulement le difficile sera de la mettre en pratique, et nous avons peur que l'indolence dans laquelle semble s'endormir l'autorité, à tous les degrés de l'échelle, ne soit une impossibilité à son application.

Quoi qu'il en soit, il y a là un danger devant lequel il est impossible que les préfets et les municipalités ne prennent pas quelques mesures de précaution.

## Théâtre de Saumur

Direction: JUSTIN NÉE

LUNDI 23 Janvier 1888,

Avec le concours de M<sup>me</sup> Justin NÉE

## Le Maître de Chapelle

Opéra-comique en 1 acte, paroles de M<sup>me</sup> Sophie Gay, musique de PAER.

M<sup>me</sup> JUSTIN NÉE remplira le rôle de Gertrude.

## Les CHEVALIERS du PINCE-NEZ

Comédie en 2 actes, mêlée de chant, par MM. E. Grangé, P. Deslandes et L. Thiboust.

## Les Noces de Jeannette

Opéra-comique en 1 acte, paroles de MM. Jules Carré et Michel Barbier, musique de VICTOR MASSÉ.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie.

## Dernières Nouvelles

### LE RÉGIME DES BOISSONS

Paris, 19 janvier, 7 h. 40, matin.

La Commission du budget a entendu hier soir, à trois heures, les délégués des brasseurs de la région du Nord, représentant les départements du Nord, du Pas-de-Calais, de l'Aisne, des Ardennes et de la Somme.

Ces délégués ont essayé de démontrer à la Commission que l'adoption du projet de loi de M. Yves Guyot sur le régime des boissons serait la ruine de leur industrie.

Ils demandent le maintien du *status quo*. Si le projet de la Commission est maintenu, ils désirent que le régime appliqué aux vins soit étendu aux bières.

En outre, en ce qui concerne les licences, ils voudraient que le droit n'en fût pas augmenté ou du moins qu'il fût étendu à tous ceux qui, bien qu'en ne payant pas de patente, exercent le commerce des boissons.

Ils font remarquer à la Commission que surtout dans la région du Nord, la brasserie ne fabrique pas de bière de luxe, mais une boisson de première nécessité pour l'ouvrier, boisson qui se vend à raison de 44 fr. 90 l'hectolitre, tandis que les brasseurs de l'Est fabriquent une boisson de luxe qui se vend 40 francs l'hectolitre.

L'augmentation de la patente serait supportée par les ouvriers, car ils seraient obligés d'augmenter leur prix de vente de 25 0/0 et ils auraient à lutter contre la concurrence des vins fabriqués que l'on répandrait dans les départements du Nord à la suite du dégrèvement des vins.

Les délégués des brasseurs des autres parties de la France se sont joints à leurs collègues du Nord pour parler à la commission du budget.

La commission du budget, après avoir entendu les délégations des brasseurs de France, a paru très ébranlée par les observations qui lui ont été soumises et serait disposée à accorder aux bières les mêmes avantages qu'aux autres boissons.

Les brasseurs semblent très contents d'être sur ce pied d'égalité, mais on prétend, d'autre part, que, malgré tout, la Commission du budget n'est nullement décidée à faire droit à leurs demandes.

La Commission du budget étendra aux bières les mesures proposées pour les vins et les cidres. Les licences resteront les mêmes que dans le projet de M. Yves Guyot: sur ce point, les brasseurs n'auront donc pas gain de cause.

Paris, 19 janvier, 8 h. 15, matin.

La commission d'enquête a décidé hier soir qu'à partir du 18 février prochain, elle ne s'occuperait plus d'aucune nouvelle affaire.

Les négociations relatives à l'incident de Florence se poursuivent simultanément à Rome et à Paris.

Des instructions ont été envoyées à M. de Moüy, ambassadeur de France au Quirinal, qui a dû avoir hier soir un entretien avec M. Crispi.

Le consul de Florence a reçu l'ordre de protester contre la violation des archives consulaires.

San-Remo, 18 janvier.

L'extinction de voix du Komprinz a subi une aggravation.

## Dépêche télégraphique.

### Service spécial de l'ECHO SAUMUROIS

Paris, 19 janvier, 1 h. 27, soir.

Au conseil des ministres tenu ce matin, M. Faye, ministre des cultes, a déclaré qu'il a pris des mesures pour couper court aux incidents qui viennent d'avoir lieu, à Rouen, aux conférences de l'abbé Garnier, sans porter atteinte à la liberté des cultes.

La discussion du budget commencera lundi prochain.

M. Dauterme, ministre de l'industrie et du commerce, a fait admettre au conseil des ministres l'admission temporaire pour l'entrée en franchise des fontes d'affinage étrangères.

M. Sarrien, ministre de l'intérieur, demandera aujourd'hui à la Chambre l'urgence pour le renvoi à la commission municipale du projet relatif à la réinstallation du préfet de la Seine à l'Hôtel-de-Ville.

## LE MONDE ILLUSTRÉ

13, quai Voltaire, Paris.

Paraissant le samedi de chaque semaine.

Sommaire du 14 janvier:

TEXTE: Courrier de Paris, par Pierre Véron. — La Conquête du Paradis, nouvelle par F. Marion Crawford. — Une lettre de M. Le Coffic. — Nos gravures: M. le président Carnot au Val-de-Grâce; Le jubilé pontifical; Henri Herz; M. Eugène Yung; Le peintre Joseph Palizzi; Théâtre illustré: L'affaire Clémenceau. — Variété. — La Neuvaine, scène populaire, par Ch. de Quattro. — Théâtres, par Charles Monselet. — Chronique musicale, par A. Boisard. — Échecs, par S. Rosenthal. — Le Monde financier. — Rébus. — Récréations de la famille.

GRAVURES: La visite de M. le président Carnot à l'hôpital militaire du Val-de-Grâce. — Le Jubilé pontifical: Les abords de la porte de Bronze; La bénédiction « urbi et orbi », donnée par S. S. Léon XIII: Les fidèles vénérant le siège papal. — La Conquête du Paradis, par F. Marion Crawford. — Le peintre J. Palizzi. — Henri Gerz. — M. Yung. — Théâtre illustré: L'affaire Clémenceau. — Beaux-arts: Dans la forêt de Cantalupo. — Échecs, par S. Rosenthal. — Rébus. — Récréations de la famille.

ABONNEMENTS: Un an 24 fr.; — Six mois, 13 fr.; — Trois mois, 7 fr.; — Un numéro, 50 centimes. On s'abonne aussi au bureau de l'Echo Saumurois.

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET C<sup>ie</sup>,  
rue Jacob, 56, A PARIS.

## LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M<sup>me</sup> EMMELINE RAYMOND.

L'élévation des salaires étant progressive et continue, oblige un grand nombre de familles à s'imposer des privations sérieuses pour maintenir l'équilibre de leur budget.

Il y a pour les femmes un moyen d'éviter la dépense causée par la main-d'œuvre: Être sa propre couturière, lingère et modiste, en s'abonnant à la Mode illustrée, qui fournit avec les patrons excellents de tous les objets utiles, l'enseignement pratique et théorique de leur exécution.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C<sup>ie</sup>, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS:

1<sup>re</sup> édition, 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; douze mois, 14 fr.

4<sup>e</sup> édition, avec une gr. coloriée chaque numéro: 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; un an, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies des départements.

## LA PANFULINE

Le meilleur des produits à détacher, peut s'employer sur toutes les étoffes, ne détériore pas les couleurs et ne laisse aucune trace.

Mélangé d'eau, ce produit remet à neuf les métaux précieux et rend les cuivres ciselés plus beaux qu'à leur sortie de fabrique.

Seul dépôt: EPICERIE CENTRALE.

Le flacon, 4 fr.

**LES FRÈRES MAHON** médecins spéciaux, « obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux. » Maladies de la peau et du cuir chevelu, leigues, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie GARLIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M<sup>e</sup> GAGNAGE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire, n° 17.

## A VENDRE

A L'AMIABLE

Soit en totalité, soit par lots à former, Au gré des acquéreurs,

## UNE PROPRIÉTÉ

Sise aux Huraudières, commune de Saumur, Appartenant à M. Lacroix-Taugourdeau

Cette propriété comprend :

- 1° Bâtimens d'habitation et d'exploitation ;
- 2° Jardin maraîcher de 82 ares 50 centiares environ ;
- 3° Verger et bosquet, d'une contenance de 1 hectare 9 ares environ ;
- 4° Grande et belle pièce d'eau, le long du jardin maraîcher, d'une contenance de 49 ares 50 centiares environ ;
- 5° Saulaie et prairie longeant l'autre côté de la pièce d'eau, d'une contenance de 33 ares environ ;
- 6° Petit pavillon au bout du jardin maraîcher, avenue conduisant à la levée d'Enceinte.

Le tout forme un seul ensemble et joint au nord M. Chambourdon et le tir aux pigeons, au levant la levée d'Enceinte, au midi le chemin Charrier et l'usine Avenier, au couchant la même usine et M. Guérin.

Pour tous renseignements, s'adresser audit M<sup>e</sup> GAGNAGE.

## A LOUER

PRÉSENTEMENT,

## LA VILLA PLAISANCE

Située à 1 kilomètre de Saumur,

Le plus confortable et le plus grand Etablissement de la région, pour Noces, Banquets, Bals, etc. Immense Jardin avec Tonnelles, Pelouses, Balançoires, Trappes, Jeux de Boules, Billard et autres jeux divers. Tir à la Carabine.

S'adresser à M. MÉNIER-GUÉRET, 20, rue de Lorraine, Saumur.

## A LOUER

En totalité ou par parties

### ANCIENNE MAISON DU PRINTEMPS

Située rue de la Tonnelle.

S'adresser à M<sup>me</sup> veuve COUTARD, place du Petit-Thouars, Saumur.

## A LOUER

Pour la Saint-Jean 1889.

### TRÈS GRAND MAGASIN

A deux ouvertures,

Situé rue du Puits-Neuf, 21.

S'adresser à M. et M<sup>lle</sup> JAGOT, rue d'Orléans, 76, Saumur. (869)

## A VENDRE

### Bouteilles Champenoises renforcées

Très bonnes conditions.

S'adresser à M. CH. JUDEAU, chef de caves à Saint-Hilaire-Saint-Florent.

## M<sup>me</sup> MERCIER-FISCHER

a l'honneur d'informer sa clientèle, que M. G. PILLET, accordeur-égaliseur de la maison PLEYEL, fait partie de sa maison depuis le 1<sup>er</sup> janvier, et que les abonnements d'accords seront continués dans les meilleurs conditions. (23)

Etude de M<sup>e</sup> ROGERON, notaire à Beaufort-en-Vallée (Maine-et-Loire).

ON DEMANDE à emprunter, en totalité ou par parties, 250,000 francs à 1/2 0/0, sur hypothèque.

S'adresser à M<sup>e</sup> ROGERON, notaire à Beaufort. (31)

ON DEMANDE à prendre un petit fond de commerce ou un petit café bien achalandé.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un garçon de course, 16, rue d'Orléans.

## CAVE A LOUER

Petite chambre garnie ou non garnie à louer

S'adresser au bureau du journal.

## Cours de Guitare, de Solfège

Leçons d'Espagnol

PAR

## M. MIGUEL ARAN

30, rue Saint-Nicolas.

## CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile. Rue Nationale, 18. (799)

## LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Journal d'Agriculture Progressive et Industrie Agricole,

33<sup>e</sup> ANNÉE

Paraissant tous les samedis

AVEC DE NOMBREUSES FIGURES

Francs à domicile, pour un an..... 6 fr.  
— pour six mois.. 3 fr. 50  
— pour trois mois. 2 fr. 50  
Étranger (Union postale) . . . . . 8 fr.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus complet de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatif aux principaux faits de la semaine de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, une jurisprudence rurale des recettes hygiéniques et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales denrées, une causerie scientifique.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.

Administration : 15, rue de Tournon, à Paris.

Saumur, Imp. P. GODET.

## LE COLLÈGE DE SAUMUR

PRÉPARE AUX

## ÉCOLES D'ARTS ET MÉTIERS

ET A L'EMPLOI

### D'Élève Mécanicien des Equipages de la Flotte

L'Atelier d'Ajustage du Collège de Saumur, ouvert le 4<sup>er</sup> Mars 1884 avec Cinq Étaux seulement, contient aujourd'hui Quarante-huit Étaux, Deux Moteurs, Cinq Tours, Deux Machines à Percer, Un Étau-Limeur, Une Machine à Raboter, Une Machine à Fraisier.

## DENTS

## Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

SAUMUR

Extraction, Aurification—Prix modéré.

## LA GOUTTE ET LES RHUMATISMES

Sont complètement guéris par la

### Quate anti-rhumatismale du D<sup>r</sup> Pattison.

Elle est employée avec le plus grand succès contre les accès de goutte et les affections rhumatismales de toute espèce.

En rouleaux de fr. 2 et de fr. 1, chez M. GABLIN, pharmacien de 1<sup>re</sup> classe, 25, rue d'Orléans, à Saumur.

## LESSIVE - IRIS

LE PAQUET  
0 r. 35

Blanchit et parfume le linge sans l'attaquer

Se recommande spécialement aux mères de famille pour le blanchissage du linge des bébés.

La plus économique des Lessives connues.

En vente chez M. GONDRAND, et principaux épiciers. Vente en gros : JOUTEAU et CAMUS, Poitiers. (287)

## COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 18 JANVIER.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.
3 %	81 20	81	Est	781 50	783 75	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	517	516
3 % amortissable	84 90	84 35	Paris-Lyon-Méditerranée	1247 50	1248 75	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	539	539	Est	386 50	389
2 %	—	81 75	Midi	1150	1147 50	— 1865, 4 %	527 50	527 75	Midi	395	396
1 1/2 % (nouveau)	107 67	107 50	Nord	1520	1520	— 1869, 3 %	411	410	Nord	405	406 50
Obligations du Trésor	—	505	Orléans	1323 75	1323 75	— 1871, 3 %	397 50	398 50	Orléans	397 75	398 50
Banque de France	4030	4030	Ouest	885	880	— 1875, 4 %	523 50	523	Ouest	394 75	395
Société Générale	452 50	453 75	Compagnie parisienne du Gaz	1377 50	1372 50	— 1876, 4 %	520	521	Paris-Lyon-Méditerranée	393 50	394 25
Comptoir d'escompte	1073	1063 75	Canal de Suez	2666 25	2663	Bons de liquid. Ville de Paris	525 25	527 50	Paris-Bourbonnais	393	392 50
Crédit Lyonnais	577 50	576 25	C. gen. Transatlantique	520	515	Obligations communales 1879	480	486	Canal de Suez	594	595
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1375	1380	Russe 5 0/0 1870	100 35	101 75	Obligat. foncières 1879 3 %	479 75	480	Panama 6 0/0	375	374 75
Crédit mobilier	307 50	306				Obligat. foncières 1 83 3 %	382	382			
Canal Inter.-Panama	306 25	306 25									

## CHEMINS DE FER - GARES DE SAUMUR

### LIGNE DE L'ÉTAT

SAUMUR MONTREUIL THOUARS LOUDUN POITIERS					SAUMUR - MONTREUIL - DOUÉ					SAUMUR VERNANTES CHATEAU-DU-LOIR.									
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Mixte matin	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	Omn. soir	Expr. soir
Saumur(ori.)	2 03	6 53	»	»	1 38	4 16	8 34	Saumur(ori.)	4 16	»	8 34	»	Saumur(ori.)	7 57	11 54	1 33	3 05	5 42	11 7
Saumur(état)	»	6 50	8 31	10 37	»	4 13	8 30	Saumur(état)	8 31	4 13	8 30	»	Vivry	8 10	12 09	»	3 17	5 54	»
Nantillyhalte.	»	7 03	8 37	10 44	»	4 26	8 43	Nantilly	8 37	4 26	4 3	»	Blou	8 19	12 18	»	3 26	6 03	»
Varr.-Chacé	»	7 09	8 48	10 52	»	4 32	8 49	Montreuil(a)	9 19	4 55	9 08	»	Vernantes	8 32	12 31	»	3 39	6 14	»
Brézé s.-Cyr	»	7 17	9 02	11	»	4 40	8 56	— (dép.)	9 29	5	2 23	9 20	Noyant-Méon	8 59	12 59	2 13	4 04	6 28	11 47
Montreuil(a)	2 31	7 29	9 19	11 15	2 66	4 55	9 08	le Vaudelnay	9 40	5 11	5 17	9 31	Chât.-d-Loir	10 07	2 14	2 56	5 09	7 45	12 31
— (dép.)	2 34	7 33	»	11 24	2 08	4 59	9 11	Baugé	9 50	5 20	5 44	9 42							
Thouars	2 53	8	»	11 57	2 27	5 27	9 38	Doué	9 57	5 27	6 21	9 51							
Loudun	»	8 10	»	»	2 52	»	9 52												
Poitiers	»	10 33	»	»	5	»	12 12												

### LIGNE D'ORLÉANS

ANGERS - SAUMUR - TOURS

STATIONS	Direct. matin	Omn. mixte matin	Omn. mixte soir	Expr. matin	Omn. mixte matin	Omn. mixte soir	Expr. soir
Angers	2 19	6 30	9 45	11 29	2 57	5 23	9 35
La Ménitrie	2 32	7 10	9 10	12 08	3 42	6 13	10 05
Les Rosiers	»	7 19	9 18	12 17	3 52	6 22	»
St-Clément	»	7 26	»	12 24	3 59	6 29	»
St-Martin	»	7 33	»	12 31	4 07	6 36	»
Saumur(a)	3 22	7 46	9 34	12 44	4 20	6 49	10 34
— (dép.)	3 27	7 52	9 37	12 48	4 31	6 53	10 30
Varennes	»	8 05	9 48	1 01	4 45	7 06	»
Port-Boulet	3 52	8 20	9 57	1 15	5 01	7 20	10 50
Langeais	4 20	8 59	10 19	1 53	5 46	7 59	11 16
Tours	5 05	9 42	11 05	2 36	6 35	8 42	11 48

### SAUMUR - LA FLÈCHE

STATIONS	Direct. matin	Omn. mixte soir	Omn. mixte soir	Expr. matin	Omn. mixte soir	Omn. mixte soir	Expr. soir
Saumur	7 05	1 18	7 20	La Flèche	7 15	10 20	5 05
Vivry	7 24	1 31	7 33	Clefs	7 33	10 46	5 23
Longué	7 45	1 45	7 48	Baugé	7 53	11 15	5 43
Jumelles	8 08	1 57	8 01	Jumelles	8 09	11 37	5 57
Baugé	8 33	2 13	8 18	Longué	8 24	11 57	6 19
Baugé	9 01	2 30	8 37	Vivry	8 38	12 17	6 27
La Flèche	9 20	2 45	8 52	Saumur	8 55	12 39	6 44

Ve par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur

Certifié par l'imprimeur soussigné.